



Fiscalité. Les avantages du dispositif d'aide au mécénat culturel



Les PME sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans le mécénat, même si cela reste encore embryonnaire au niveau régional.

Les dons effectués par les entreprises au titre de mécénat culturel ouvrent droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt égale à 60 % des versements pris. Claude Hélias, « le Monsieur mécénat culturel » du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables revient pour la Dépêche Entreprises sur la campagne d'information menée par ses pairs à ce sujet auprès des entreprises.

Pourquoi les experts-comptables se sont-ils investis dans cette démarche ?

Il s'agit d'une démarche citoyenne de la part des experts-comptables, qui s'intéressent à la vie de la société en général et à tout ce qui peut avantager fiscalement les entreprises ou les particuliers. A cha-

que fois qu'une mesure est prise par le gouvernement, susceptible de toucher notre profession, nous essayons de favoriser la réussite et l'exploitation de cette disposition. Nous nous sommes donc penchés sur le texte fiscal spécifique au mécénat, qui prévoit un crédit d'impôts de 60% pour les dépenses engagées à ce titre. Ce crédit d'impôts s'adresse en particulier aux entreprises.

Dans un premier temps, c'est le conseil régional de l'Île de France qui a entamé la démarche, qui a ensuite été reprise par le Conseil Supérieur de l'Ordre, qui a décidé de nommer un « Monsieur Mécénat » dans chaque région, afin de diffuser l'information auprès de tous nos confrères et afin de chercher à mettre en contact, au niveau

local, les entreprises avec des artistes. La deuxième étape a consisté à créer des liens avec les acteurs de la culture, en particulier avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les autres éléments moteurs au niveau local de cette démarche, les chambres de commerce et d'industrie (la CCI). Chaque ambassadeur expert-comptable fait partie des cellules créées par les chambres de commerce sur le mécénat. Si la DRAC nous assure le contact avec les artistes, les CCI nous permettent de communiquer avec les entreprises pour pouvoir augmenter la diffusion de l'information. D'ailleurs, depuis deux ans maintenant, la CCIT organise « le Prix du Mécénat Culturel d'Entreprises » dont nous sommes les partenaires.

Quel est le rôle concret de l'expert-comptable dans cette démarche ?

Nous avons réalisé que le premier rôle que nous avons à jouer dans cette démarche était de bien informer les entreprises sur cette disposition fiscale ; le crédit d'impôts est facile à expliquer mais il faut qu'il s'intègre dans un cadre bien défini du point de vue législatif afin que cet avantage fiscal ne soit pas remis en cause par l'administration fiscale. Techniquement, nous sommes chargés d'expliquer aux entreprises que la dépense investie dans le cadre de cette démarche ne coûte en fait que 40% du montant qui est déboursé par l'entreprise. Mais notre rôle est également, plus prosaïquement, de faire comprendre aux chefs d'entreprises que par ce biais ils ont aussi des intérêts à trouver. En

effet, en favorisant le mécénat, ils vont évidemment aider des artistes, ils vont également participer au développement de la culture en France, qui de ce point de vue est en retard par rapport aux pays anglo-saxons notamment, mais surtout ils vont pouvoir communiquer sur ces actions. En terme d'image, le mécénat culturel est un retour très positif pour l'entreprise. Les chefs d'entreprise peuvent s'en servir au sein même de leur entreprise, avec leurs salariés, leurs clients, pour pouvoir apporter une image différente de leur image traditionnelle.

L'expert-comptable sert ensuite auprès des entreprises d'informateur et de lien.

Les PME peuvent-elles trouver un intérêt dans cette démarche de mécénat culturel ?

Les grands groupes ont traditionnellement une culture du mécénat. Cette action vise donc plus particulièrement les PME, voire les très petites entreprises qui ne sont pas encore habituées à ce genre de démarche. Nous constatons toutefois grâce au « Prix du mécénat culturel » que chaque année les PME sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans le mécénat, même si cela reste encore embryonnaire au niveau régional, les entreprises n'ayant peut être pas encore saisi la double portée de cette action – le crédit d'impôt et la valorisation de l'image de l'entreprise.

J'invite donc les entreprises (PME, TPE...) à se rapprocher de leurs experts-comptables afin d'en apprendre plus sur le dispositif fiscal d'aide au mécénat culturel.